: N° 25 : BULLETIN INTERIEUR DU FRONT DE L'INDEPENDANCE : 15 JANVIER 44 :

C.V.P.O.H. 86 87 C.2.G.M.

I - VEILLEE D'ARMES A L'OCCIDENT

L'opinion publique, dans les pays opprimés, est, depuis quelques semaines, en état d'alerte. C'est un fait psychologiquement assez explicable Jamais, dans le camp allié, on n'a entendu autant de déclarations,- toutes également formelles - quant à la constitution prochaine d'un deuxième front à l'occident, qui sera le front du coup de grâce. La conférence de Téhéran, les commentaires qui l'ont entourée, l'assurance qui nous a été donnée que la date a été fixée d'opérations simultanées et coordonnées, prévues non seulement à l'Est et au Sud, mais également à l'Ouest, la désignation des commandants militaires chargés de diriger les opérations de débarquement sur nos rivages, la déclaration formelle faite par le général Eisenhower- " La victoire sera remportée à l'Occident cette année "-, la formidable poussée soviétique dans la boucle du Dniéper, vers la Pologne, dont l'ancienne frontière a été franchie, et vers la Bessarabie, enfin, l'activité croissante des aviations alliées aussi bien au dessus des cités allemandes que des rivages occidentaux - tous ces évènements ont été considérés, à juste titre, semble-t-il, comme les indices formels d'un prochain débarquement à l'Occident.

L'ennemi lui-même, qui, jusqu'à présent, avait considéré avec scepticisme tous les projets alliés de débarquement, commence à prendre ceux-ci terriblement au sérieux. Dans sa presse, il accorde une place de choix aux commentaires sur le deuxième front. La radio allemande dissimule à grand'peine son inquiétude. Enfin, la fébrilité même des préparatifs allemands - déplacement de troupes, multiplication des ouvrages fortifiés aussi bien sur les côtes qu'à l'intérieur des terres, arrestations d'officiers de carrière, etc...- indiquent que, cette fois, que les Allemands ne prennent plus à la légère le péril qui les menace à l'Ouest.

D'autre part, il est évident que la situation à l'Est n'a jamais été aussi tendue que depuis le début de cette année. L'Armée Rouge, s'avérant décidément aussi infatigable qu'invincible, multiplie, dans tous les sens, les coups de boutoir les plus irrésistibles. La Wehrmacht chancelle. Le commandement suprême nazi ne sait plus où donner de la tête. La guerre qui se poursuit dans le sud-ouest de l'U.R.S.S. apparaît, avant tout, comme une guerre pour les voies de communication. Et les Russes réussissent, avec un étourdissant brio, toutes les attaques qu'ils déclenchent. Comme les divisions prises au filet de Kivorograd, les armées nazies qui se débattent dans la boucle du Dnieper semblent vouées à un sort presqu'aussi peu enviable que celui des armées allemandes de Crimée. Réussiront-elles à échapper à l'immense manœuvre d'encerclement qui se dessine sur leurs flancs? Et même si elles y parviennent, et si elles se replient méthodiquement vers la Pologne et la Roumanie, comment l'énorme poussée russe sera-t-elle accueillie par les satellites de l'Allemagne - Roumanie et Hongrie - voués, dès maintenant, à une débâcle sans précédent?

C'est au moment précis où l'Armée Rouge libère triomphalement son territoire et déclanche contre l'Allemagne acculée, une offensive qui sera sans pitié, c'est à ce moment là que se pose, à l'Occident, avec une terrible acuité, le problème du deuxième front. Nous sommes, cette fois, à un tournant décisif de la guerre. Et, comme il semble bien que les Alliés soient décidés à mettre fin au plus tôt au martyre des peuples opprimés, il n'est pas du tout exclu qu'ils ne se décident, d'ici peu, et même avant le printemps - c'est-à-dire avant la période du dégel à l'Est - à déclencher cette offensive qui nous apportera la libération. En mettant les choses au pire, cette offensive pourrait ne se produire qu'au début de l'été.

Quoi qu'il en soit, il n'est plus pour nous, question de mois, mais simplement de semaines - les plus optimistes diront: de jours.

C'est dire que nous voici confrontés avec la dure réalité de batailles imminentes auxquelles de toutes nos forces, nous allons devoir faire face. Le combat que nous avons mené pendant des années, contre un ennemi implacable et exécré, va prendre sous peu, une tournure nouvelle. Le front intérieur, auquel, chaque jour fait appel la radio des Nations Unies, va devoir jouer son rôle - et chacun sait que ce rôle sera de premier plan. N'est-ce pas l'Assemblée consultative d'Alger elle-même, qui, dans une résolution toute récente, à déclarer qu'il fallait " considérer les organisations militaires clandestines comme l'avant-garde des armées de la libération, reconnaître officiellement les groupes de résistance et les inclure dans les plans stratégiques de l'invasion du continent". On ne pouvait rêver langage plus clair ni plus éloquent.

Notre devoir, nos tâches sont donc, aujourd'hui, tout indiqués. Tous nos efforts doivent converger vers un seul but: préparer le soulèvement national qui doit accompagner - et dans certains cas précéder - la libération du territoire. Les groupements patriotiques clandestins sont mobilisés, au même titre que les soldats des armées alliées. Et le F.I., pour citer l'exemple le plus frappant, possède dans son sein des corps francs qui doivent être à l'avant-garde du front intérieur. Aussi, avons-nous comme devoir immédiat d'encourager par tous les moyens l'action de plus en plus résolue, de plus en plus organisée, de plus en plus efficace, de l'Armée des Partisans? Nous devons leur venir en aide, leur recruter des hommes, pousser le groupement et l'organisation des réfractaires qui doivent venir grossir les rangs de ces héroïques combattants de la liberté. C'est la principale leçon qu'il nous faut tirer des évenements de ces dernières semaines.

Le deuxième front est désormais imminent. Nous vivons une veillée d'armes. Plus que jamais, nous avons le devoir de combattre, dès maintenant, si nous ne voulons pas être pris au dépourvu lorsqu'aura sonné l'heure H des combats décisifs.

Le FRONT DE L'INDEPENDANCE espère, en outre, qu'imitant l'exemple du Comité français de la libération, le gouvernement belge établi à Londres reconnaîtra bientôt officiellement l'Armée des Partisans. Il formule également le voeu de voir le gouvernement, non content de reconnaître les partisans, s'évertuer à leur envoyer des armes et des munitions. La presse F.I. est invitée à mettre l'accent sur ces aspects du problème. Partout, dans le pays, les combattants du front intérieur réclament des armes. Depuis des mois, on leur en promet. Il faut que cette promesse soit tenue. Il y a là un devoir du gouvernement vis-à-vis des plus vaillants de nos soldats, ceux du front intérieur.

II.- LE F.I. ET L'ACTION DES PARTISANS.

L'expérience de ces derniers mois de guerre a démontré plus que jamais l'importance du rôle joué par les groupes des Partisans constitués dans les pays occupés, et l'ampleur de l'aide qu'ils sont susceptibles d'apporter à l'action militaire des forces alliées.

En Yougoslavie, les partisans, constitués en véritable armée, ont entrepris des opérations d'une importance telle qu'elles nécessitent la mobilisation totale d'un certain nombre de divisions allemandes. Il en est de même en Albanie, en Grèce, au Monténégro.

L'expérience de la Corse revêt pour nous une signification plus grande encore. La Libération de la Corse a été l'oeuvre des patriotes eux-mêmes qui, sans attendre l'intervention militaire des Anglo-Saxons,

C.W.O.II U.S.G.M.

se sont dressés en armes contre l'occupant. Ils ont atteint leur but et leur attitude énergique a entraîné dans un temps très bref l'intervention des armées régulières venant de l'Afrique du Nord. En Corse, c'est le soulèvement national qui a précédé et provoqué la libération du pays.

L'OBJECTIF PRINCIPAL DES PARTISANS reste la préparation et l'organisation du soulèvement national. Toutes les actions menées contre l'occupant et les traîtres, toutes les mesures d'organisation mises au point par les formations armées de patriotes doivent tendre à provoquer, au moment opportun - ainsi que le dit clairement le programme du F.I. - la levée en masses de la population tout entière.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les groupes des patriotes armés qui forment les cadres de l'armée de la libération se rassemblent dans une formation solide, fermement dirigée, bien armée, bien entraînée, et soumise à une discipline intelligente et rigoureuse. Il est nécessaire qu'ils poursuivent en commun des objectifs communs, que les énergies ne s'éparpillent pas en une infinité d'actions de petite envergure que les efforts coïncident et que les bandes organisées en vue de brigandage ne puissent pas se réclamer du nom de patriotes pour couvrir des actes qui ne sont que vols et pillages.

Dans la période actuelle, la préparation du soulèvement national est la tâche primordiale de chaque organisation patriotique. Par conséquent, l'organisation et le développement de la lutte armée et la préparation minutieuse de l'heure H du jour J doivent être une préoccupation quotidienne pour toutes ces organisations.

La lutte armée est menée, à l'heure présente, principalement par les partisans. Chaque patriote, chaque organisation, doit donc considérer le développement et l'élargissement des groupes de partisans comme la tâche la plus importante. Les partisans sont, en outre, une organisation hors parti, réunissant des patriotes de toutes tendances décidés à lutter, les armes à la main, contre l'occupant. Les unités des partisans ne sont subordonnées à aucun parti. Les commandants des partisans ne reçoivent d'ordres que de leur commandement national. C'est celui-ci qui désigne les commandants des corps régionaux en tenant compte uniquement de leurs capacités et de leur dévouement.

Deux ans et demi d'expériences, deux ans et demi de travail ininterrompu font des partisans la formation au sein de laquelle il est possible de regrouper toutes les forces armées de la résistance. L'organisation des partisans est à même de mettre à la disposition des patriotes de toutes tendances les résultats de l'expérience de son travail: méthodes d'organisation, méthodes de recrutement, mesures de sécurité, méthodes de travail, cadres entraînés, etc.....

En vertu d'arrangements conclus entre le F.I. et le commandant national des partisans, les formations armées du F.I. sont incorporées collectivement aux partisans. Elles y entrent en maintenant leurs cadres, mais en supprimant les contacts spécifiques qu'elles pourraient avoir avec le F.I. Désormais, le F.I. enverra directement aux Partisans ceux de ses adhérents qui manifestent le désir d'entrer dans les formations armées.

Ordre a été donné à tous les commandants des corps de partisans de réaliser immédiatement le contact avec les commandants des groupes spécialisés du F.I. et de procéder sur le champ à l'incorporation des dites formations.

Les cadres militaires F.I. passent aux cadres des Partisans, avec le grade égal à celui qu'ils occupaient dans leur précédente organisation, pour autant que leurs qualités justifient l'exercice de ces fonctions.

Les cadres et membres des formations F.I. ont le droit d'exercer, chez les partisans, toutes les fonctions, jusque et y compris celles de membres de l'appareil national. L'armement et les fonds dont pourraient éventuellement disposer les formations F.I. sont remis à leur nouvelle organisation des partisans.

Tel est l'esprit dans lequel le F.I. est appelé à collaborer désormais avec les Partisans. Ainsi se réalise une première et indispensable unification des forces armées en lutte contre l'occupant. Ainsi, l'armée des Partisans, dont les hauts faits ne se comptent plus, voit se renforcer sa cohésion, pour le plus grand bien de la lutte commune.

Pour le reste, nous réitérons à nos comités l'appel que nous leur avons adressé maintes fois déjà: aidez, soutenez les partisans, recrutez-leur des membres, renforcez leur armée, préparez, par des actes, le soulèvement national contre l'envahisseur en même temps que la libération du territoire.

III - LE BANDITISME ET L'ACTION DES PARTISANS.

Radio-Belgique, à la date du 12 décembre, a pris nettement position dans la question si controversée du banditisme. Commentant la honteuse proclamation des secrétaires-généraux, Radio-Belgique a déclaré notamment:

" Les secrétaires-généraux ont fait émettre par radio et imprimer dans la presse un appel adressé aux Belges, les invitant à dénoncer d'autres Belges sous prétexte de luttercontre le banditisme.

"Ainsi, sans dire un mot des patriotes qui luttent contre l'envahisseur et qui se cachent pour éviter la déportation en Allemagne, les secrétaires généraux n'établissent aucune distinction entre les patriotes et les bandits. Les secrétaires-généraux savent très bien ce qu'ils font en lançant cet appel. Ils se font les complices des Allemands car ils risquent sciemment de faire prendre au filet, au cours d'une opération policière, les véritables patriotes. La preuve de la perfidie de cet appel est fournie par le fait qu'il promet l'anonymat à tout dénonciateur bénévole. Où est-il donc dit qu'en Belgique il faut garder l'incognito lorsqu'on dénonce un vrai criminel?

" Une autre perfidie consiste dans le fait que les secrétaires-généraux invitent la population à adresser les dénonciations aux procureurs généraux, au Parquet et à la Police du Royaume, couvrant ainsi leurs agissements criminels par les institutions belges. Ils savent pourtant que les dénonciations adressées aux autorités du pays seront immédiatement connues des Allemands qui exercent un droit de regard sur la Justice, la police, la gendarmerie, soit directement, soit par des personnes interposées, et notamment les traîtres à la solde de l'ennemi.

" Ainsi, l'appel des sécrétaires-généraux n'est qu'un prétexte, une hypocrisie criminelle de plus à leur actif.

" Belges, vous ne vous laisserez pas prendre à cette provocation. Plus que jamais, la consigne est: Silence, Silence et encore Silence. Il vaut mieux laisser courir deux bandits que de faire prendre un patriote.

" NOUS VOUS DECLARONS QUE CELUI QUI SERA CONVAINCU D4AVOIR DENONCE UN BELGE, BANDIT OU NON, SERA JUGE COMME CRIMINEL ET COMME TRAITRE.

" Quant aux secrétaires généraux, leur cas est désormais plus clair que jamais. Ils seront tenus pour responsables de tous les crimes que l'occupant aura commis à la suite de cet appel et leur cas tombe sous l'application de l'article 121 bis du Code pénal, qui prévoit des peines allant jusqu'à la peine de mort.

" Les Secrétaires Généraux sont traîtres à la Patrie!"

o°o

Nous prions tous les responsables et tous les Comités du F.I.:

1°) d'assurer une large diffusion à la déclaration de Radio-Belgique relative à l'appel des secrétaires-généraux;

2°) de populariser les consignes et les mots d'ordre lancés par Londres au sujet du banditisme;

C.W.O.II C.2.G.M.

3°) d'inviter tous les patriotes à concentrer uniquement leurs efforts sur la lutte contre l'occupant;

4°) de dénoncer dans la presse, dans des tracts, affiches, etc,... l'ignominieux appel des secrétaires-généraux et de le flétrir comme il convient.

Nous signalons l'initiative prise, dans ce domaine, par nos Comités du Brabant et du Hainaut, qui ont publié une affiche, encadrées aux couleurs nationales, dans laquelle, utilisant l'excellente formule: " Les patriotes ne sont pas des bandits. Les bandits ne sont pas des patriotes", ils combattent vigoureusement les secrétaires-généraux, et font appel au pays pour qu'il soutienne les partisans. Cette affiche placardée un peu partout, a accueilli auprès de la population un très vif succès.

IV - LES OFFICIERS DE CARRIERE SONT MENACES

Il y a quelques jours, faisant irruption dans les Bureaux de l'O.T.A.D. (Office des travaux de l'armée démobilisée) à Bruxelles, les Allemands y ont arrêté le général KEYAERTS, chef de cet office, ainsi que la plupart des officiers supérieurs démobilisés qui dirigent avec lui cet organisme. Le général KEYAERTS et les autres officiers ont été immédiatement envoyés dans un Oflag en Allemagne.

Notre intention n'est pas de juger ni d'exalter le général KEYAERTS, dont la personnalité a été, dans divers milieux, très discutée. Quels qu'aient pu être les agissements du général KEYAERTS au début de l'occupation(d'aucuns prétendent que cet officier supérieur fait prisonnier en Mai 1940, fut libéré dans des conditions demeurées assez mystérieuses) nous ne voulons, de cet épisode, retenir qu'un fait: l'ennemi recommence la chasse aux officiers de carrière.

Ceux-ci ont compris le danger, et innombrables sont, depuis quelques jours, les officiers qui ont "plongé dans l'illégalité", ou, si l'on préfère, "pris le maquis". Excellente précaution. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'ils l'a prennent. Et, les fois précédentes, ils se sont contentés, après une quinzaine de jours vécus dans l'ombre, de réintégrer sagement leur domicile. C'est là que gît l'erreur. En rentrant chez eux, les officiers de carrière et même de réserve risquent de se faire prendre au nid, à L'HEURE MEME OU LE PAYS AURA BESOIN D'EUX.

Le moment est venu pour les officiers de l'armée belge, non seulement d'entrer dans l'illégalité, mais d'y rester, et de rallier les forces combattante en lutte contre l'occupant. Pendant trop longtemps, ils se sont rouillés dans l'inaction. Pendant trop longtemps, ils se sont contentés de médiocres besognes accomplies dans les Secours d'Hiver, les administrations publiques, etc.... L'heure a sonné, pour les officiers véritablement dignes de ce nom, d'obéir à l'appel de leur conscience. L'heure a sonné pour eux de se montrer DE VERITABLES COMBATTANTS.

Nous invitons, en conséquence, tous nos comités:

I°) à mener une intense propagande dans les milieux d'officiers pour dénoncer le danger auquel ils s'exposent en ne prenant pas immédiatement le maquis. Attirer leur attention, notamment sur le fait que, le jour où s'ouvrira le deuxième front, l'occupant a l'intention formelle de les expédier immédiatement dans les camps en Allemagne;

2°) à mener une même propagande auprès des sous-officiers et soldats de carrière;

3°) à les convier, non seulement à s'installer dans une illégalité prudente, mais aussi à entrer résolument dans le combat, en rejoignant les organisations patriotiques fédérées au sein du Front de l'Indépend... et en ralliant l'Armée des Partisans qui a besoin, non seulement d'armes, mais de chefs.

Une telle action, intelligemment menée, peut renforcer considérablement, et à très bref délai, nos organisations de combat.

V.- LA CHASSE A L'HOMME CONTINUE.

Une nouvelle ordonnance allemande, datée du 5 Janvier 1944, oblige tous les jeunes gens nés en [illegible] et en 1921 à être porteurs d'un certificat, délivré par les Kommandantur, et les exemptant de la mise au travail obligatoire en Allemagne. "Quiconque", dit l'ordonnance, "sera après le 1er février 1944, rencontré alors qu'il ne sera pas porteur du certificat d'exemption et qui ne pourra pas établir qu'il est en possession de celui-ci, sera considéré comme réfractaire au travail obligatoire, alors même qu'il n'aurait pas été préalablement touché d'une déclaration écrite le soumettant au travail obligatoire".

Il résulte de ce galimatias teuton, qu'un épisode nouveau de la chasse à l'homme va s'ouvrir en Belgique. L'occupant veut mettre la main sur tous les jeunes gens qui seraient susceptibles d'apporter une aide directe aux troupes alliées de débarquement. Le travail obligatoire, en l'occurence n'est qu'un prétexte. En réalité, l'occupant veut procéder à une véritable mobilisation de notre jeunesse. Rien ne nous dit, d'ailleurs, que les nazis n'ont pas l'intention, une fois qu'ils auront mis la main sur nos jeunes classes, de les embrigader de force dans la Wehrmacht, ou dans les organisations Todt. Cela s'est vu déjà non seulement en Belgique, mais aussi en Alsace, en Lorraine, en Pologne, en Hollande - sans compter l'U.R.S.S. où, en battant en retraite, les Allemands ont poussé devant eux les populations civiles.

La tâche de tous les Comités F.I. va donc, dans un très bref délai, se trouver singulièrement accrue. Il nous appartient d'y faire face immédiatement. Notre action, dans ce domaine, doit être multiple. Il convient notamment:

1°) d'inviter les jeunes gens nés en 1920 et en 1921 à opposer un formel refus d'obéissance aux injonctions allemandes, à ne pas se présenter aux Kommandantur, à se réfugier, TOUT DE SUITE, dans l'illégalité, à éviter de fréquenter les centres où les nazis vont opérer, à l'aveuglette, une série de coups de filets. (A Bruxelles, ces rafles se sont, ces dernières semaines, multipliées. Elles n'ont produit que de très minces résultats, si on les compare au déploiement formidable de troupes que ces opérations ont nécessité. L'ennemi est absolument incapable, par suite du manque d'effectifs, de faire une chasse efficace aux réfractaires. C'est à ceux-ci qu'il appartient donc de se montrer circonspects et plus rusés que l'ennemi.)

2) de convaincre les jeunes gens nés en 1920 et en 1921 de la nécessité urgente de rallier immédiatement l'armée de la libération, constituée par les groupes de Partisans organisés en Belgique; de les convier à entrer dans la lutte, en faisant valoir notamment que, si nous n'avions pas, en 1940, subi une défaite, il y a bientôt quatre ans que ces jeunes gens seraient au front. Leur devoir est donc de rejoindre immédiatement le front intérieur.

3°) d'intensifier, dans tous les secteurs, l'aide aux réfractaires, en recueillant de plus en plus de fonds, de timbres de ravitaillement, de vivres, etc...

Il importe à tout prix que l'ordonnance du 5 Janvier 1944 demeure lettre morte. Non seulement parce qu'il faut que soient mises en échec TOUTES les entreprises de l'occupant, mais aussi parce que la Nation entière doit se dresser contre l'envahisseur et s'apprêter au soulèvement national d'où doit nous venir la libération.

Se rendre à l'invitation de l'autorité allemande, en cet instant dé-

C.W.O.II

cisif de la guerre, serait, non seulement trahir la patrie qui a besoin de tous les jeunes gens mobilisables, mais aussi s'exposer aux pires représailles, et, en tous cas, à l'exil cruel en Allemagne, sous les bombes de la R.A.F. et au milieu des circonstances que la défaite du Reich va, sous peu, rendre réellement tragiques.

VI - LES COMITES F.I. DE LIBERATION

Répondant à l'invitation qui leur a été adressée dans notre Bulletin Intérieur N° 24, nos comités procèdent, un peu partout dans le pays, à la constitution de Comités F.I. de Libération.

Pour répondre à certaines demandes d'éclaircissements qui nous ont été adressées, nous publions ci-dessous certaines précisions quant à la façon dont il y a lieu de constituer ces Comités.

1°) LES COMITES F.I. DE LIBERATION sont formés, dans chaque commune, sous les auspices, sous le contrôle direct, et à l'image du Comité local du F.I. Ces Comités doivent grouper, outre les délégués du F.I., des personnalités représentant effectivement tous les partis, ainsi que les divers groupements locaux adhérant au F.I. et menant avec lui, la lutte contre l'envahisseur et les traîtres;

2°) Les Comités F.I. de Libération ont pour mission:

a) de désigner en leur sein des personnalités représentant le F.I., un parti ou un groupement patriotique et qui seront chargées, aussitôt après la libération, de remplacer, au sein de l'administration communale, les bourgmestre, échevins, conseillers communaux appartenant aux partis d'Ordre Nouveau. Là où ces traîtres ont pris la place de mandataires régulièrement élus et qui se trouvent sur place, il va de soi que ces mandataires réoccupent immédiatement leurs fonctions, en vertu de la loi. Ce n'est qu'en cas de défaillance ou d'absence des mandataires réguliers, que des personnalités désignées par le Comité F.I. de Libération prendront leur place.

b) dans le cas où les administrations publiques régulières se trouvent en mesure de fonctionner régulièrement, de se mettre à leur disposition pour les seconder dans la tâche écrasante qui leur incombera au moment de l'arrivée des troupes alliées (ravitaillement, maintien de l'ordre, contact avec les troupes alliées, etc...)

c) de procéder aussitôt à l'épuration des cadres de l'administration de la localité, en écartant impitoyablement tous les éléments douteux, traîtres, collaborateurs ou suspects et en les mettant à la disposition de la justice belge.

Dans certains cas, les Comités F.I. de Libération pourront, en appeler à la population, et réunir celle-ci en des séances publiques au cours desquelles les bourgmestres, échevins, conseillers, etc... seraient aussitôt désignés par la population elle-même, sur proposition du Comité F.I. de Libération.

Il va de soi qu'en aucun cas, les Comités F.I. ne pourront se substituer aux administrations régulières. Le but de ces Comités F.I. est d'assurer l'ordre dans la commune, de parer à toute tentative de coup de main fasciste, de défendre les intérêts de la population, et de représenter ceux-ci auprès des autorités militaires alliées.

En procédant ainsi, les Comités F.I. de Libération, qui se constituent à la suite d'un appel adressé par Londres aux organisations patriotiques,

se conformeront scrupuleusement aux déclarations faites, le 21 juillet 1943, par M. Hubert Pierlot, premier ministre, qui a dit notamment: "Dès qu'il sera possible de rétablir sur le sol belge un noyau d'organisation, le Gouvernement se transportera dans la zone libérée. Il aura pour devoir, au lendemain de si grandes secousses, de veiller au maintien de l'ordre et à la réorganisation des forces de police. Il pourra compter sur le concours des armées alliées. Elles auront reçu, de leur gouvernement respectif, la même consigne: que la tranquillité règne dans les pays libérés, que les pouvoirs réguliers y reprennent leurs fonctions, conformément aux lois".

C'est pour assurer immédiatement le bon fonctionnement de nos institutions et pour suppléer à la carence de celles-ci, là où elles auront été pratiquement supprimées par l'ennemi, que les Comités F.I. de Libération se mettent dès maintenant à la tâche, avec la conviction de servir le pays et la démocratie.

VII - DIRECTIVES CONTRE LES TRAITRES ET LES PROVOCATEURS.

Nous avons constaté au cours de ces dernières semaines que plusieurs traîtres et provocateurs exclus d'organisations patriotiques font des tentatives en vue d'entrer en contact avec des organisations dont ils ont fait partie. Ces éléments excipent, en règle générale, de leur bonne foi, et même de leur repentir, prétextant vouloir donner des explications concernant leur attitude.

En même temps, nous avons été mis au courant de toute une série de cas où les proches parents de ces mêmes traîtres et provocateurs se livrent à une véritable campagne de désagrégation en diffusant des bruits selon lesquels les mesures prises à l'égard de ces individus seraient injustes. Ils veulent ainsi disculper les traîtres et les provocateurs et semer le doute et la démoralisation parmi les patriotes.

Dans le même but, ils propagent la version mensongère que tous les patriotes arrêtés capitulent devant la Gestapo et s'avèrent incapables de résister à ses menaces et mauvais traitements.

L'identité des procédés employés par les éléments indiqués ci-dessus montre qu'il s'agit d'une action concertée et inspirée par la Gestapo dans le but de faire pénétrer des traîtres et provocateurs dans les rangs des organisations patriotiques afin de les discréditer et de les désagréger.

En présence de ces tentatives, nous invitons les organisations patriotiques à refuser tout contact avec les traîtres et provocateurs exclus en signalant immédiatement les personnes par l'intermédiaire desquelles les traîtres essaient d'établir le contact.

Les organes du F.I. sont priés de bien vouloir publier un avertissement dans ce sens.
